



ADMINISTRATION COMMUNALE
Service Urbanisme
Place Communale, 1

1380 LASNE

Tél. : 02 / 634 05 75 – Fax : 02 / 634 05 79
urbanisme@lasne.be

Le titulaire du permis avertit, par envoi, le Collège communal et le Fonctionnaire délégué de la fin des travaux

Art. D.IV.73. Selon les dispositions que peut arrêter le Gouvernement, dans le délai de soixante jours à dater de la requête que le titulaire du permis ou le propriétaire du bien adresse au collège communal dans le cas où la demande relevait en première instance du collège communal ou au fonctionnaire délégué dans le cas où la demande relevait du fonctionnaire délégué ou du Gouvernement, il est dressé une déclaration certifiant que :

1° les travaux sont ou ne sont pas achevés dans le délai endéans lequel ils devaient, le cas échéant, être achevés;

2° les travaux ont ou n'ont pas été exécutés en conformité avec le permis délivré.

Si les travaux ne sont pas achevés dans le délai ou ne sont pas conformes au permis délivré, la

déclaration, selon le cas, contient la liste des travaux qui n'ont pas été exécutés ou indique en quoi le permis n'a pas été respecté.

OBJET : URBANISME – Permis d'urbanisme – Fin des travaux

Référence du permis d'urbanisme :

Nom.....

Adresse du bien:

Numéro de compte bancaire (retour caution) :

J'ai l'honneur de vous faire savoir que les travaux de :

Sur le bien sis.....

Pour lesquels un permis m'a été octroyé le

Sont terminés depuis le.....

1° les travaux sont ou ne sont pas achevés dans le délai endéans lequel ils devaient, le cas échéant, être achevés;

2° les travaux ont ou n'ont pas été exécutés en conformité avec le permis délivré.

Si les travaux ne sont pas achevés dans le délai ou ne sont pas conformes au permis délivré, la déclaration, selon le cas, contient la liste des travaux qui n'ont pas été exécutés ou indique en quoi le permis n'a pas été respecté.

Biffer et compléter si nécessaire

Nom et adresse du propriétaire :

.....
.....

Nom et adresse de l'entrepreneur :

.....
.....

Le déclarant,